



Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal Du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Régis BOUISSON.

Date de la convocation : 30 mars 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents :

Mesdames Françoise BERTHO, Stéphanie FÉRIOT, Chantal MASSENOT, Geneviève NOBLET, Sylvie SUREAU et Messieurs Alexis BOURSE, Lionel MORICE Christophe GERVOT, Jordan RICHEUX, Edmond VOLLAND, Eric WINCKELMULLER.

Pouvoirs : Kelly TAMBOURAN à Jordan RICHEUX
Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT
Valérie PERRON à Alexis BOURSE

Secrétaire de séance : Stéphanie FÉRIOT

Ordre du jour de la séance :

- N° 2026-11 - Indemnités des élus
- N° 2026-12 - Commissions Communales
- N° 2026-13 - Désignation des Délégués Communaux
- N° 2026-14 - La Fédé - Convention 2026
- N° 2026-15 - Taxes Directes Locales 2026
- Questions Diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des délégations qu'il a donné aux quatre adjoints et à deux conseillers municipaux :

- 1^{er} Adjoint, Alexis BOURSE : *Enfance/Jeunesse et Vie Scolaire*
- 2^{ème} Adjointe, Chantal MASSENOT : *Culture, Transition Climatique/Environnement*
- 3^{ème} Adjoint, Lionel MORICE : *Voirie/Chemins Communaux, Entretien des Bâtiments*
- 4^{ème} Adjointe, Valérie PERRON : *Communication, Finances*
- Conseiller Délégué, Christophe GERVOT : *Numérique, Vie Associative, Petit Patrimoine*
- Conseillère Déléguée, Françoise BERTHO : *Affaires Sociales*

DELIBERATION N° 2026-11 – Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions relatives aux indemnités de fonctions des Maire, Adjoints et Conseillers Délégués et invite l'assemblée à se prononcer sur le calcul à adopter.

1 - Montant de l'enveloppe globale autorisée pour les Communes de 1 000 à 3 499 habitants

	Taux Maximal (en % de l'indice brut 1027*)	Indemnité brute mensuelle
Maire	55.7 %	2 289.56 €
Adjoint	21.38 %	878.83 €

* l'indice brut correspond à l'indice majoré 835 dont la valeur est de 49 326.29 € au 01/01/2026

Le nombre maximum d'adjoint étant de quatre, le montant de l'enveloppe maximum brut s'élève à **5 804.88 €**.

Les Conseillers Municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique à condition qu'elle reste dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjoints ayant reçu délégation. Ladite indemnité s'élève au maximum à 6 % de l'indice brut.

2 - Indemnités allouées

Fonction	Nom	Taux	Indemnité brute mensuelle
Maire	BOUISSON Régis	52.02 %	2 138.30 €
1 ^{ère} Adjoint	BOURSE Alexis	19.80 %	813.88 €
2 ^{ème} Adjointe	MASSENOT Chantal	19.80 %	813.88 €
3 ^{ème} Adjoint	MORICE Lionel	19.80 %	813.88 €
4 ^{ème} Adjointe	PERRON Valérie	19.80 %	813.88 €
Conseiller délégué	GERVOT Christophe	5 %	205.53 €
Conseillère déléguée	BERTHO Françoise	5 %	205.53 €

Soit un total de **5 804.88 €** brut mensuel.

Après délibération, à 14 voix pour et 1 abstention, les conseillers municipaux approuvent la répartition des indemnités allouées aux Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux.

DELIBERATION N° 2026-12 - Commissions Communales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer différentes commissions de travail, indique la répartition des élus de la liste majoritaire au sein des différentes commissions et invite les trois membres de la seconde liste à se positionner dans les commissions.

Madame Sylvie SUREAU ajoute qu'elle aurait aimé être associée en amont à la constitution des commissions, qu'elles sont déjà bien fournies et qu'il n'est pas utile que la moitié du conseil siège dans une commission.

Monsieur Régis BOUISSON répond que rien n'est figé, chacun est libre de siéger dans la commission qui lui correspond et que certains laisseront peut-être leur place s'il s'avère que certaines commissions sont trop chargées.

Après délibération, à 14 voix pour et 1 contre, les commissions suivantes sont adoptées :

Finances - Budget : Valérie PERRON, Lionel MORICE, Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Marylène BIZEUL, Eric WINCKELMULLER

Communication - Vie Citoyenne : Valérie PERRON, Marylène BIZEUL, Christophe GERVOT, Régis BOUISSON

Urbanisme - Cadre de Vie : Régis BOUISSON, Alexis BOURSE, Valérie PERRON, Lionel MORICE, Chantal MASSENOT, Jordan RICHEUX, Marylène BIZEUL, Françoise BERTHO, Geneviève NOBLET

Voirie/Chemins - Travaux - Bâtiments : Lionel MORICE, Eric WINCKELMULLER, Christophe GERVOT, Régis BOUISSON, Jordan RICHEUX, Marylène BIZEUL

Vie Associative - Numérique - Petit Patrimoine : Christophe GERVOT, Eric WINCKELMULLER, Kelly TAMBOURAN, Régis BOUISSON

Enfance/Jeunesse - Vie Scolaire : Alexis BOURSE, Stéphanie FERIOT, Jordan RICHEUX, Kelly TAMBOURAN, Françoise BERTHO

Transition Climatique - Environnement : Chantal MASSENOT, Eric WINCKELMULLER, Christophe GERVOT, Lionel MORICE

Culture : Chantal MASSENOT, Eric WINCKELMULLER, Stéphanie FERIOT, Kelly TAMBOURAN

DELIBERATION N° 2026-13 - Commission Participative d'Action Sociale

Pour les affaires sociales, Monsieur le Maire propose de créer une commission participative qui aurait vocation à remplacer le CCAS.

Madame Sylvie SUREAU s'étonne de ne pas le voir à l'ordre de jour. Madame la Secrétaire Générale explique qu'il s'est avéré plus simple et plus lisible de rédiger plusieurs délibérations pour les différentes commissions car les textes visés ne sont pas les mêmes, en revanche l'ordre du jour n'est pas modifié, il s'agit bien de commissions communales.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et que, seul, le Conseil Municipal est compétent pour délibérer sur les attributions d'aides individuelles. Il invite les membres de la 2^{ème} liste à se positionner.

Après délibération, à l'unanimité, la création de la Commission Participative d'Action Sociale est approuvée et les membres suivants sont désignés :

- Membres élus : Françoise BERTHO, Lionel MORICE, Valérie PERRON, Geneviève NOBLET, Sylvie SUREAU

- Membres non élus : Dominique GALLAIS, Séverine MARQUET, Valérie THIRIET, Corinne WINCKELMULLER, Marie-Gabrielle LE HUR

DELIBERATION N° 2026-14 – Commission de Contrôle des Listes Electorale

La commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux, répartis comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- Deux conseillers appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

En application de l'article L. 19 du code électoral, des règles strictes d'incompatibilité s'imposent, ne peuvent être membres de la commission de contrôle : le maire, les adjoints titulaires d'une délégation, les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. Ces interdictions visent à prévenir tout conflit d'intérêts dans l'exercice des missions de la commission de contrôle.

Sont désignés membres de la commission de contrôle :

Liste 1 : Stéphanie FÉRIOT, Jordan RICHEUX, Christophe GERVOT

Liste 2 : Geneviève NOBLET, Sylvie SUREAU

Après délibération, à l'unanimité, les membres désignés ci-dessus sont installés pour siéger à la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

DELIBERATION N° 2026-15 – Désignation des Délégués Communaux

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme les membres qui le représenteront au sein des instances suivantes :

Organismes	Titulaires	Suppléants
Morbihan Energies	Eric WINCKELMULLER	Sans objet
	Sylvie SUREAU	Sans objet
ERDF	Eric WINCKELMULLER	Kelly TAMBOURAN

SIVU du Pays de la Roche-Bernard	Alexis BOURSE	
CNAS	Valérie PERRON	sans objet
	Nathalie GOUSSE-MAFFRE	sans objet
Comité d'Estuaire	<i>En attente</i>	
Compagnie des Ports du Morbihan	Régis BOUISSON	Chantal MASSENOT
Conseil Portuaire d'Arzal/Camoël	Sylvie SUREAU	Eric WINCKELMULLER
Conseil Portuaire de Tréhiguier à Pénestin	Sylvie SUREAU	Eric WINCKELMULLER
Port de Vieille Roche - Camoël représentants des concessionnaires	Sylvie SUREAU	Eric WINCKELMULLER
	Alexis BOURSE	Jordan RICHEUX
Port de Vieille Roche - Camoël représentants du Conseil Municipal	Régis BOUISSON	Christophe GERVOT
Port de Vieille Roche - Camoël représentants gestion du port	Marc JANNOT	Nathalie GOUSSE-MAFFRE
Sécurité Routière	Eric WINCKELMULLER	Edmond VOLLAND
Correspondant Incendie et Secours	Eric WINCKELMULLER	Alexis BOURSE
Prévention de la délinquance	Sylvie SUREAU	Stéphanie FERIOT
SPL Destination Bretagne Plein Sud	Régis BOUISSON	Chantal MASSENOT
SAFER	Lionel MORICE	Geneviève NOBLET
	Françoise LE MAUFF	Marc JANNOT
Conseiller Défense	Eric WINCKELMULLER	Sans objet

DELIBERATION N° 2026-16 - La Fédé - Convention et Subvention 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la convention annuelle d'objectifs de La Fédé pour 2026 qui retrace les grandes lignes du Budget Prévisionnel de la Fédé ainsi que le financement de leur action.

L'association est chargée du développement, de l'animation, de la coordination et de la promotion de l'animation enfance, jeunesse, famille et développement, de l'implication et la participation des habitants sur les communes de Camoël et Pénestin.

La participation demandée à Camoël s'élève à 60 146.76 €.

La participation augmente d'année en année, moins il y a d'enfants, plus la participation financière des familles baisse et plus la charge augmente pour les communes. Une nouvelle organisation devra être trouvée en partenariat avec la Fédé, consciente qu'il est impératif de faire baisser le coût pour les collectivités.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à verser la subvention à l'association.

DELIBERATION N° 2026-17 - Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2026

Après une présentation sommaire de l'évolution des taux et bases de la fiscalité directe locale, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction des taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	34.69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	66.65 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	14.38 %

QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Madame Sylvie SUREAU souhaite lancer le débat quant au terrain dit 'de la Kermesse' qui interroge un certain nombre de Camoëlais. Monsieur Régis BOUISSON répond qu'il est constructible mais qu'il n'y a pas de projet à l'heure actuelle sur ledit terrain. Madame SUREAU pense qu'il serait souhaitable que la population soit consultée si un projet devait voir le jour. Monsieur BOUISSON n'y voit pas d'objection mais précise que c'est le Conseil Municipal qui le déciderait le cas échéant.
- ▶ Madame Sylvie SUREAU demande si une réunion préparatoire au Conseil Municipal sera mise en place comme c'était le cas pendant l'ancienne mandature. Monsieur Régis BOUISSON répond que ce sera vraisemblablement le cas mais que ce n'est pas obligatoire. Madame Geneviève NOBLET demande qui sera convié à ces réunions préparatoires, Monsieur BOUISSON assure que tous les élus y seront conviés.
- ▶ Madame Sylvie SUREAU demande s'il est prévu 'le droit à la parole citoyenne' lors des prochains Conseils Municipaux. Madame la Secrétaire Générale répond que le règlement du Conseil Municipal doit être voté dans les six mois qui suivent son installation et que ces questions y seront traitées.
- ▶ Madame Geneviève NOBLET demande s'il serait possible d'avoir un état des lieux des projets engagés. Monsieur Régis BOUISSON y répond favorablement mais précise que ce sera abordé en réunion préparatoire puisque les projets ont déjà été votés lors de la mandature précédente.
- ▶ Monsieur Lionel MORICE informe les conseillers que des travaux sont en cours au niveau du Pont du Guern ainsi que sur le chemin de randonnée avant la Chapelle (empierrement).
- ▶ Monsieur Alexis BOURSE, interrogé sur l'école de Camoël, affirme que les effectifs se maintiennent et qu'il n'y a pas de menace de fermeture de classe dans l'immédiat.
- ▶ Madame Françoise BERTHO, concernant la Banque Alimentaire, informe les conseillers que les cartes des bénéficiaires sont attribuées par les mairies. Il serait bon que cette information soit diffusée.
La prochaine collecte aura lieu le 12 mai, la commune aura besoin de 3 bénévoles.

► Monsieur Christophe GERVOT, Eric WINCKELMULLER et Madame Chantal MASSENOT ont assisté à une réunion en visioconférence sur l'état de l'étang du Pont de Fer. La digue est en mauvais état, ce qui a contraint à baisser le niveau d'eau et a eu pour conséquence une prolifération de la végétation. D'importants travaux sont nécessaires mais très coûteux malgré la participation de plusieurs partenaires financiers.

► Troc-plantes : dimanche 03 mai

► Cérémonie du 08 mai : rassemblement à 9h30 devant la mairie

► Prochain conseil municipal : lundi 18 mai à 19h30

► Fête de la Musique : vendredi 26 juin sur le parking de la médiathèque

La séance est levée à 20h45

Le Maire,
Régis BOUISSON

